



# Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°42 – Janvier 2026

*(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)*



# Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : [commune.montchevrier@orange.fr](mailto:commune.montchevrier@orange.fr)

Site internet : [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr)

## Horaires d'ouverture :

### Mairie :

**Lundi, Mardi, jeudi** de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Vendredi** de 8h à 12 h et de 14h à 17h

**Mercredi et samedi** de 8h à 12h.

### Agence Postale :

**Du lundi au samedi** de 8h30 à 11h30

*Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*

*Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.*

## Le Mot du Maire

Ce bulletin est le dernier assuré par l'actuelle équipe municipale. Vous allez être appelés à choisir une nouvelle équipe avec des modalités différentes de celles en vigueur jusqu'ici. Vous trouverez dans ce bulletin l'essentiel de ce qu'il faut savoir à ce sujet.

La population de notre commune est stable depuis 5 ans dans un contexte de baisse généralisée de la population sur les territoires alentour. En 2025 nous avons déploré 9 décès et enregistré une naissance. Au cours de cette année, nous avons accueilli 5 nouvelles familles correspondant à 19 habitants. Le nombre d'élèves en âge scolaire s'est encore accru avec 54 enfants qui fréquentent les écoles maternelle et primaire et le collège. Ce rajeunissement de notre population témoigne d'une certaine qualité de vie dans notre commune qu'il convient de préserver. Ce sera le travail du futur conseil municipal.

L'année 2025 s'est révélée plus riche en événements que prévu. Nous déplorons malheureusement la fermeture totalement inattendue et incompréhensible de notre restaurant après seulement un an d'activité. La recherche d'un nouveau gérant va être lancée dès que les dossiers administratifs le permettront. Comme éléments positifs, nous avons procédé à l'aménagement des alentours de la salle des fêtes, à l'ouverture des toilettes publiques sur la place de l'église et à la consolidation des murs de l'ancien cimetière qui étaient en très mauvais état. La commune a aussi fait l'acquisition d'un tracteur pour remplacer le SOMECA. Et en fin d'année a été réalisée une fresque sur le bâtiment préfabriqué pour rendre plus accueillant l'espace autour de la mairie.

Pour ma part, j'ai décidé de ne pas solliciter de nouveau vos suffrages en tant que maire. Je considère en effet que ce rôle demande une énergie et une disponibilité pour laquelle je ne souhaite pas m'engager pour une période de 6 ans (voire 7 avec les futures échéances électorales) en raison de mon âge. Le mandat a été très riche et s'est déroulé dans de très bonnes conditions. Il reste des dossiers importants à gérer. Je vais bien sûr continuer à m'intéresser à la vie de la commune mais sous une forme différente.

L'année qui vient s'annonce difficile à bien des égards. Aux inquiétudes sur la vie quotidienne de beaucoup de catégories sociales s'ajoutent des risques internationaux que nous pensions disparus depuis quatre-vingt ans. La solidarité dans nos territoires n'en devient donc plus que nécessaire.

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et salariés, je souhaite que cette nouvelle année vous soit agréable, vous apporte bonheur et réussite dans vos projets et bien sûr la santé qui est la condition de tout.

Bonne année 2026 à toutes et à tous.

**Le Maire, Maurice DESRIERS**

## Un bilan de l'année 2025 encore fourni

La population de la commune reste stable depuis cinq ans avec 451 habitants, ce qui est satisfaisant dans un contexte de baisse généralisée touchant beaucoup de communes alentour. Nous avons enregistré 9 décès au cours de l'année pour une seule naissance et un mariage. Ce déficit naturel n'entraînera sans doute pas de baisse de la population grâce à l'arrivée de 19 nouveaux habitants.

La **reconstruction des toilettes publiques** retardée par les pluies s'est achevée en début d'année. Les travaux de voirie ont porté sur la VC219 (route des Peupliers) et en urgence sur la VC215 (route de l'Amérique). D'importants travaux de **renovation énergétique des logements communaux** ont été menés avec installation de pompes à chaleur sur deux logements et changement des huisseries sur tous les logements.

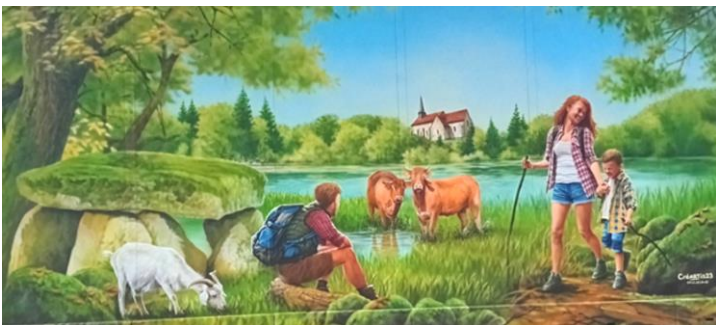
Les **abords de la salle des fêtes** ont été aménagés avec une plate-forme permettant d'installer une « ramée » pour les événements festifs extérieurs et un terrain de pétanque. Une clôture complète l'ensemble pour la sécurité des enfants.

Pour la **sécurité routière**, des radars pédagogiques ont été installés dans le bourg, au Poirond et à La Fat, de même qu'un « Stop » et un « Cédez le passage » dans le bourg.

Les **murs de l'ancien cimetière**, très dégradés par endroits, ont été consolidés.

Pour remplacer le SOMECA qui ne satisfaisait plus aux normes de sécurité, un **nouveau tracteur** équipé d'un chargeur avant de marque Kubota a été acheté. Il devrait faciliter l'entretien des chemins communaux.

Enfin, une **fresque** orne maintenant le bâtiment préfabriqué dans la cour de la mairie, rendant plus accueillant cet espace. Le bâtiment lui-même sert désormais de lieu de stockage de différents mobiliers.



Nous déplorons malheureusement la nouvelle **fermeture du restaurant Le Montcabrien** qui est intervenue à la surprise de tout le monde. Les procédures administratives sont en cours. Dès que

possible, la recherche d'un nouveau gérant sera lancée. La mairie prend toutes les dispositions pour que soit assuré l'entretien du bâtiment.

## Événements festifs

Les événements festifs de la fin de l'année ont été marqués par **une nouveauté**. Alors que la remise des cadeaux aux enfants était traditionnellement couplée avec la cérémonie des vœux, cette année le Père Noël a accepté de passer à Montchevrier plus tôt. Le dimanche 14 décembre a donc réuni les enfants de la commune en présence du Père Noël



pour la remise des cadeaux et pour un **spectacle de magie** apprécié de tous. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2026.

La **traditionnelle cérémonie des vœux** a quant à elle eu lieu le dimanche 11 janvier en présence Virginie Elion, vice-présidente du Conseil départemental, de François Daugeron, président du Pays de La Châtre, de Laurent Bré, conseiller départemental et des maires des communes environnantes. A l'issue de la cérémonie et avant de déguster la galette des rois, des cadeaux ont été remis aux lauréats des maisons fleuries, Guy et Jacqueline LAUXIRE, Sylviane HEMERY, Camille MOREAU, Juliette DUBOSC, Marie-Thérèse BOURDEAU.



## Premières décisions pour 2026

Lors des deux dernières réunions du Conseil municipal, des premières décisions ont été prises avec effet sur l'année 2026. Les tarifs communaux ont été reconduits compte tenu de la faible inflation de l'ordre de 1 %. Le contrat de maintenance de l'éclairage public a été reconduit avec la SPIE. Afin de déposer une demande de subvention dans les délais, des devis ont été demandés pour la rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes, l'installation d'une climatisation d'été et la pose de rideaux occultants.

**Déchetterie mobile 2026 sur le parking de la salle des fêtes de Montchevrier  
le mardi 31 mars et le mardi 6 octobre de 9h à 14h**

## **L'activité des associations**

Au quatrième trimestre 2025 ont eu lieu les animations festives habituelles : repas tête de veau de Familles Rurales, choucroute de l'association des Donneurs de sang. La randonnée du 9 novembre a réuni 330 marcheurs avec une météo favorable. Le 16 novembre avait lieu le bal country organisé par l'association Montchevrier Country. Et pour la première fois le 21 décembre a eu lieu un concert de chants de Noël dans l'église Saint Martial sur l'initiative d'une **nouvelle association de la commune, Spectaculum**, qui a réuni environ 120 personnes. Ce succès va sans doute en appeler d'autres.



**Le dispositif Microfolie** s'est de nouveau installé dans l'espace culturel et associatif du 29 octobre au 16 novembre. Les quelque 100 personnes qui se sont déplacées ont pu tester les casques de réalité virtuelle pour des visites de musées ou des plongées sous-marines. En 2026 la Microfolie reviendra du 4 au 23 mai avec de nouvelles présentations.

**Outre la Microfolie, de nombreuses activités sont d'ores et déjà prévues en 2026 :**

- Dimanche 01 février :** Thé Dansant (Comité Loisirs et Culture)
- Samedi 21 février :** Soirée Théâtre avec la Troupe « Les Troubadours de Chavin » (Familles Rurales)
- Samedi 14 mars :** Soirée Théâtre avec la Troupe « Amicale de la Vallée de la Vauvre » (Familles Rurales)
- Samedi 11 avril :** Concert Univers Brassens (Familles Rurales)
- Samedi 13 et dimanche 14 juin :** Spectacle de danse (Compagnie Vive Voie)
- Samedi 04 et Dimanche 05 juillet :** Fête de St Martial (Amicale des Jeunes)
- Mardi 14 juillet :** Méchoui (Familles Rurales)
- Dimanche 04 octobre :** Tête de veau (Familles Rurales)
- Dimanche 08 novembre :** Randonnée UFOLEP (Club de marche)
- Dimanche 15 novembre :** Bal country (Montchevrier Country)
- Dimanche 6 décembre :** Choucroute (Donneurs de sang)

**MONTCHEVRIER (36)**

**Thé DANSANT**



*Les Compagnons du Musette*

**DIMANCHE 01 FEVRIER**

à partir de 14h30  
Salle des Fêtes

Réservations Ghislaine : 06 69 19 36 83

Organisé par : **Entrée 12€**  
Le Comité Loisirs et Culture (avec la participation des associations Montcabriennes)

## **Liste des derniers livres acquis à la bibliothèque**

*Ils sont à la disposition des habitants de la commune en priorité. N'hésitez pas à venir les emprunter.*

Son odeur après la pluie (Cédric Sapin Dufour) ; Nell (Nora Roberts) ; La librairie des livres perdus (Marc Levy) ; Tenir debout *édition collector* (Melissa Da Costa) ; Les heures fragiles (Virginie Grimaldi) ; Le secret des secrets (Dan Brown) ; Viens, le bonheur c'est par là (Anthony Malvoux) ; Les compagnies des heureux hasards (Gilles Legardinier) ; La maison vide *Prix Goncourt* (Laurent Mauvignier) ; Nuit au cœur (Natacha Appanah) ; Le crépuscule des hommes (Alfred de Montesquiou) ; Nourrices (Séverine Croissant) ; D'une beauté sauvage (Christian Signol) ; Soleil vaincu (Emilie Guillaumin) ; La Particule (Nadine Luton Walter) ; Le courage des lâches (Wendal Ultroi) ; La voix de l'arbre (Bernard Werber) ; Retour à Balbec (Renaud Mayer) ; La petite modiste (Suzanne Gachenot) ; Les ombres du monde (Michel Bussi) ; Voyage dans la France d'avant (Franz-Olivier Giesbert).



### **Bandes dessinées :**

L'escadron volant tome 3 (BD) (Muriel Romana) ; Astérix en Lusitanie (BD) Didier Conrad ; Leave them alone (Roger Seiter) ; Les reines de sang 3 *Tomes* (Blengino Ali Lozza) ; Les piliers de la terre 3 *tomes* (Ken Follet) ; Mamavou (Tibi-Berbard) ; Les cerveaux de la ferme (Benabid-Moro)

# Etat Civil 2025

## 1 Naissance :

Léo AMESLANT LEJEUNE (Limoges)



## 1 Mariage :

Gabriel EUGENIE et Ludivine DEMESNOIS



## 9 Décès :

Pierre MOREAU

Yvette COLAS

Alain MAURICE

Edward TAVERNER

Jeanine MICAT



Camille COLAS

Nicole BRÉ

Roger HYVERNAULT

Thérèse ROUTET

## Principaux tarifs communaux 2026

### Salle des fêtes

#### Habitants de la commune

1 journée : 210,00 € Week end : 290,00 €  
Journée sans utilisation de la cuisine : 100,00 €

#### Habitants hors commune

1 journée : 315,00 € Week end : 450,00 €  
Journée sans utilisation de la cuisine : 200,00 €

#### Associations Loi 1901 dont le siège est à Montchevrier

1 location toutes activités + 1 location culturelle  
gratuites par an puis tarifs suivants :

1 journée sans repas : 97,00 €  
1 journée avec repas : 161,00 €  
Week end sans repas : 129,00 €  
Week end avec repas : 192,00 €

#### Associations et entreprises hors commune pour manifestations non commerciales

1 journée sans repas : 193,00 €  
1 journée avec repas : 316,00 €  
Week end sans repas : 245,00 €  
Week end avec repas : 375,00 €

#### Entreprises à but commercial

1 journée sans repas : 267,00 €  
1 journée avec repas : 428,00 €  
Week end sans repas : 322,00 €  
Week end avec repas : 642,00 €

### Tarifs horaires pour location

Associations de la commune : gratuit  
Activités répétitives, sportives ou culturelle par associations ou  
particuliers : 8,60 €

**Nettoyage de la salle des fêtes par les services de la mairie  
suite location rendue incorrecte (tarif horaire) : 54 euros**

### Cimetière

Prix du m<sup>2</sup> : 54,00 €  
Location caveau communal : Gratuit 120 jours puis 1,20€ /j  
Location d'une case colombarium 15 ans avec plaque :  
300,00 €  
Location d'une case colombarium 30 ans avec plaque :  
700,00 €  
Location d'une case colombarium 50 ans avec plaque : 1  
200,00 €

### Redevance assainissement

Abonnement : 46,00 €  
Prix du m<sup>2</sup> d'eau : 0,60 €

### Photocopies, tarif par page

Noir et blanc A4 : 0,20 €  
Noir et blanc A3 : 0,40 €  
Couleur A4 : 0,60 €  
Couleur A3 ; 1,20 €

## OPÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES

Du 2 au 7 février 2026, la Préfecture de l'Indre organise une opération gratuite permettant aux particuliers de remettre ou régulariser des armes détenues illégalement (armes à feu non déclarées, armes blanches, notamment issues d'un héritage).

\*Si vous souhaitez les restituer, RDV du 2 au 7 février de 9h à 17h à la Brigade de gendarmerie de La Châtre, 216 rue Nationale – 36400 La Châtre.

👉 Armes déchargées, munitions séparées lors du transport      👉 Restitution sans formalités.

\*Si vous souhaitez les garder, il convient de procéder à la création de votre compte dans le système d'information sur les armes (SIA). Cette démarche est simple et gratuite.

🚗 Collecte à domicile sur rendez-vous en cas d'incapacité à se déplacer :

☎ 02 54 29 50 48 / 02 54 29 50 55

# Elections municipales : le mode de scrutin change

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains.

## Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de 11 conseillers municipaux

### 2 listes A et B



#### 1<sup>er</sup> TOUR

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.



Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Sans majorité absolue

#### 2<sup>nd</sup> TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1<sup>er</sup> tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2<sup>d</sup> tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

### Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées en ligne jusqu'au 4 février ou en mairie jusqu'au 6 février.

### Évolution du mode de scrutin

Le mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants a été modifié afin de s'aligner sur celui des communes de plus de 1 000 habitants.

Il s'agit désormais d'un scrutin de liste bloqué, sans possibilité de panachage.

Cela signifie qu'il n'est plus possible :

- de rayer des noms ;
- d'ajouter des candidats d'une autre liste ;
- de modifier l'ordre des candidats.

Tout bulletin comportant de telles annotations sera considéré comme nul.

### Composition des listes

Pour les communes de moins de 500 habitants, comme Montchevrier, les listes doivent comporter 11 noms en théorie.

Toutefois une liste peut être considérée comme complète avec 9 noms mais elle peut également comporter jusqu'à 13 noms, afin de permettre de compléter le Conseil municipal en cas de démission ou de décès d'un conseiller, sans recourir à de nouvelles élections.

Les listes doivent être paritaires, avec une alternance obligatoire homme/femme ou femme/homme.

### Attribution des sièges

Le nombre d'élus pour chaque liste est déterminé en fonction du pourcentage de voix obtenues.

Les conseillers municipaux élus le sont selon l'ordre de présentation de la liste.

### En résumé :

**On vote pour une liste et une seule. La présence de deux listes dans une enveloppe entraîne la nullité du vote.**

**Il est interdit sous peine de nullité de rayer ou de rajouter des noms sur le bulletin de vote.**

### Élection du maire et des adjoints

À l'issue des élections, le maire est élu par le Conseil municipal, comme auparavant, et les adjoints au scrutin de liste, selon le nombre fixé par le Conseil municipal, dans le respect de la parité et de l'alternance homme/femme ou femme/homme.